

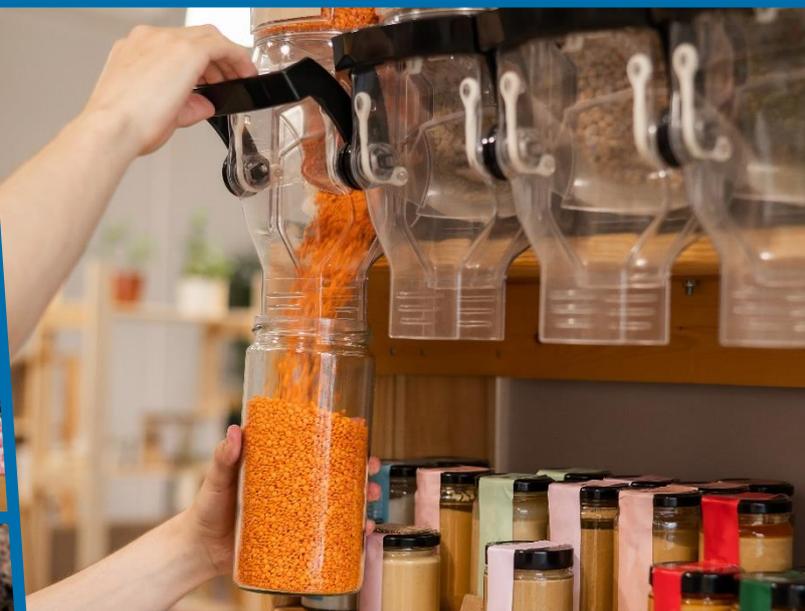


Vienne  
Condrieu  
Agglomération

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2023-2028

FICHES ACTION



<b>AXE 1 - Développer l'éco-exemplarité de l'Agglo et des communes membres</b> .....	4
<b>Action 1</b> - Garantir un processus d'achats responsables au sein de l'Agglo et des communes membres.....	5
<b>Action 2</b> - Accompagner la réduction des déchets produits lors des évènements de l'Agglo et des communes .....	6
<b>Action 3</b> - Recenser et partager les bonnes pratiques des communes en matière de réduction des déchets.....	7
<b>Action 4</b> - Favoriser le réemploi de matériaux dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation de l'Agglo et des communes .....	8
<b>AXE 2 - Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements</b> .....	9
<b>Action 5</b> - Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets.....	10
<b>Action 6</b> - Informer, accompagner et mobiliser les relais autour de la réduction des déchets .....	11
<b>Action 7</b> - Poursuivre la promotion de l'eau du robinet pour réduire la consommation d'eau en bouteille.....	12
<b>Action 8</b> - Poursuivre la diffusion de l'autocollant stop-pub.....	13
<b>Action 9</b> - Accompagner les structures organisatrices d'évènements sur la réduction des déchets.....	14
<b>Action 10</b> - Agir sur la réduction des emballages en partenariat avec les commerces de proximité.....	15
<b>Action 11</b> - Promouvoir la réduction des textiles sanitaires et couches jetables auprès des particuliers et des professionnels.....	16
<b>AXE 3 - Utiliser des leviers financiers au service de la réduction des déchets</b> .....	17
<b>Action 12</b> - Maintenir le dispositif de redevance spéciale pour les usagers non ménagers..	18
<b>Action 13</b> - Proposer des adaptations du service de gestion des déchets pour responsabiliser les usagers et ainsi mieux maîtriser les coûts.....	19
<b>Action 14</b> - Envisager un dispositif incitatif spécifique pour les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les communes de l'Agglo.....	20
<b>AXE 4 - Réduire les apports de végétaux en déchèterie et à la compostière</b> .....	21
<b>Action 15</b> - Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets végétaux au jardin .....	22
<b>Action 16</b> - Faire émerger un service de location de broyeurs à végétaux à partir d'entreprises locales .....	23
<b>Action 17</b> - Mettre à disposition un broyeur intercommunal aux services techniques des communes.....	24
<b>Action 18</b> - Former et accompagner les communes dans la réduction des déchets végétaux dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts.....	25
<b>Action 19</b> - Mutualiser les solutions de broyage du milieu agricole et des espaces verts et valoriser le broyat dans les exploitations agricoles.....	26

<b>AXE 5 - Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets .....</b>	<b>27</b>
Action 20 - Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire.....	28
Action 21 - Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines municipales.....	29
Action 22 - Identifier les solutions existantes locales de lutte contre les invendus alimentaires et promouvoir leur développement.....	30
Action 23 - Intensifier la communication sur le compostage et promouvoir les services proposés par l'Agglo.....	31
Action 24 - Mobiliser les relais à toutes les étapes.....	32
Action 25 - Faciliter la mise à disposition gratuite des composteurs et améliorer les formations et accompagnements au compostage.....	33
Action 26 - Développer le compostage partagé (collectif ou en établissement).....	34
<b>AXE 6 - Développer la réutilisation, le réemploi et la réparation .....</b>	<b>35</b>
Action 27 - Accompagner l'émergence d'une ressourcerie .....	36
Action 28 - Développer des espaces de réemploi en déchèteries dès la mise en place de la ressourcerie .....	37
Action 29 - Accompagner les acteurs locaux dans le développement de l'activité de réemploi et réutilisation.....	38
Action 30 - Promouvoir les acteurs de la réparation et encourager le développement de nouvelles activités.....	39
<b>AXE 7 - Réduire les déchets issus des entreprises collectés avec les déchets ménagers.....</b>	<b>40</b>
Action 31 - Faire émerger un ou plusieurs sites d'accueil et de tri des déchets professionnels sur le territoire .....	41
Action 32 - Etudier la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèteries.....	42
Action 33 - Favoriser les solutions d'économie circulaire, de mutualisation et d'éco-conception auprès des entreprises du territoire.....	43



## Axe 1

# Développer l'éco-exemplarité de l'Agglo et des communes membres

- **Action 1** - Garantir un processus d'achats responsables au sein de l'Agglo et des communes membres
- **Action 2** - Accompagner la réduction des déchets produits lors des événements de l'Agglo et des communes
- **Action 3** - Recenser et partager les bonnes pratiques des communes en matière de réduction des déchets
- **Action 4** - Favoriser le réemploi de matériaux dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation de l'Agglo

*Objectif de réduction : non quantifiable*

**Action 1** - Garantir un processus d'achats responsables au sein de l'Agglo et des communes membres

<p>Contexte</p>	<p>L'achat public constitue un levier majeur d'évolution des pratiques pour répondre aux enjeux environnementaux, notamment pour impulser des changements dans l'offre des entreprises vers des produits et services moins impactants. À travers ses achats, la collectivité doit faire preuve d'exemplarité.</p> <p>Les évolutions législatives récentes fixent de nouveaux objectifs pour les collectivités locales en matière d'achats responsables. La loi AGECE exige, par exemple, que certaines catégories d'achats concernent des produits en matière recyclée ou issus du réemploi. La loi Climat et résilience, du 22 août 2021, impose la prise en compte du développement durable dans les spécifications techniques et conditions d'exécution du marché et l'obligation d'avoir un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre (mise en application de cet article de la loi au plus tard en août 2026).</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Intégrer des clauses et critères environnementaux au sein des marchés publics</li> <li>● Communiquer la démarche de l'Agglo auprès des entreprises du territoire</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Tous les types de déchets</p>	<p><b>Public(s) ciblé(s)</b></p>	<p>Agents de l'Agglo, Communes, Entreprises</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Former les services de l'Agglo et des communes membres volontaires à l'intégration de clauses et critères environnementaux dans les marchés publics</li> <li>2) Mettre en place une programmation annuelle des marchés afin de cibler les marchés à fort enjeu</li> <li>3) Faciliter l'accès des TPE-PME aux marchés du territoire et développer ainsi l'activité au plus près de la structure.</li> <li>4) Développer la pratique du sourcing afin de mieux connaître l'offre des entreprises du territoire</li> <li>5) Mettre en place un suivi de l'intégration de clauses et critères environnementaux et sociaux par les services</li> <li>6) Partager les bonnes pratiques par type d'achats au sein de l'Agglo et des communes</li> <li>7) Généraliser les pratiques de revente et don des matériels non utilisés de l'Agglo et des communes (utilisation de plateformes en ligne de dons et enchères)</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/services associés</b> : Commande publique, Agence Éco  <b>Partenaires</b> : CCI Nord Isère (<i>accompagnement des entreprises</i>)</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>Étapes 1 et 2 : pour l'Agglo : 2023-2024, pour les communes : 2024-2025          Étapes 3 à 6 : 2023-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissements</b> : /</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : Internalisé + 10 k€ (CCI Nord Isère)</p>	
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Part des marchés de l'Agglo intégrant des clauses et critères environnementaux</li> <li>● Nombre de participants à la formation interne achats responsables</li> <li>● Nombre de revente et don des matériels non utilisés de l'Agglo</li> </ul>		

**Action 2** - Accompagner la réduction des déchets produits lors des événements de l'Agglo et des communes

<p>Contexte</p>	<p>Les services de l'Agglo ou des communes organisent ponctuellement des événements où un buffet ou des plateaux repas sont proposés aux participants. Cela engendre des quantités d'ordures ménagères importantes non valorisées (plateaux, verrines, coupelles, etc. en plastique). De plus, un gaspillage alimentaire peut être observé si les quantités proposées par les traiteurs ne sont pas adaptées.</p> <p>Enfin, au-delà de l'aspect prévention, certains déchets valorisables ne sont pas triés du fait de l'absence de poubelles de tri adaptées dans les principales salles utilisées par l'Agglo pour ses événements.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les quantités de déchets produits lors des événements organisés par l'Agglo</li> <li>• Sensibiliser et accompagner les traiteurs qui interviennent pour l'Agglo lors des événements</li> <li>• Accompagner les communes dans la mise en place de poubelles de tri dans les salles d'accueil d'événements</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Ordures ménagères</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Agents de l'Agglo, Communes, Traiteurs</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Organiser un groupe de travail entre la direction environnement et la direction communication pour identifier les pistes d'amélioration dans l'organisation des événements de l'Agglo</li> <li>2) Établir un cahier des charges type à destination des traiteurs avec les exigences de réduction des déchets (contenants et vaisselle jetable, nappes, bouteilles d'eau, ...)</li> <li>3) Organiser un temps d'échange avec les principaux traiteurs du territoire pour identifier les bonnes pratiques et les freins rencontrés à l'utilisation de contenants et vaisselle réutilisables</li> <li>4) Sensibiliser les services de l'Agglo et les communes sur l'organisation d'événements plus responsables (lien avec les traiteurs, utilisation de verres réutilisables et carafes d'eau, produits locaux, ...)</li> <li>5) Mettre en place des dispositifs de tri dans les principales salles communales utilisées pour les événements de l'Agglo (état des lieux, échanges avec les gestionnaires et propositions) et proposer ces dispositifs aux communes</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/services associés</b> : Communication  <b>Partenaires</b> : CCI Nord Isère, CMA Isère (<i>lien avec les traiteurs</i>)</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>Étape 1 : 2023  Étape 2 à 5 : 2024-2025</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : 30 k€</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : Internalisé</p>	
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de traiteurs sensibilisés cumulé</li> <li>• Nombre de salles communales équipées par an et cumulé</li> </ul>		

**Action 3** - Recenser et partager les bonnes pratiques des communes en matière de réduction des déchets

<p>Contexte</p>	<p>Il y a une méconnaissance des bonnes initiatives mises en place par les 30 communes membres de l'Agglo en termes de réduction des déchets et de sensibilisation de leurs équipes ou de la population. Or, l'identification et le partage des bonnes pratiques est un réel facteur de démultiplication de ces pratiques.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser et partager les bonnes pratiques pour réduire la production de déchets sur le territoire de l'Agglo</li> <li>Créer un réseau de référents par commune</li> <li>Favoriser l'implication des communes de l'Agglo sur la thématique de la prévention des déchets</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Tous les types de déchets</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Communes</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Identifier un référent par commune (diffusion de l'information lors de la commission gestion des déchets)</li> <li>2) Recenser les bonnes pratiques mises en place dans les communes (gaspillage alimentaire, compostage, réemploi, sensibilisation, etc.)</li> <li>3) Partager les bonnes pratiques à l'ensemble des communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction et diffusion de fiches dédiées</li> <li>- Présentation en commission ou organisation d'un temps d'échange spécifique</li> <li>- Organisation de visites de sites (si pertinent selon le sujet)</li> </ul> </li> <li>4) Mettre en valeur les bonnes pratiques auprès des habitants (Agglomag, réseaux sociaux, ...)</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/services associés</b> : Communication  <b>Partenaires</b> : Communes</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2025-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : Internalisé budget communication Environnement annuel</p>	
	<p><b>Moyens humains</b> : 1j/mois</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions de mobilisation par an</li> </ul>		

**Action 4** - Favoriser le réemploi de matériaux dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation de l'Agglo et des communes

<p>Contexte</p>	<p>Les déchets du BTP représentent le flux de déchets le plus important en France quantitativement. Ils correspondent aux déchets produits par les activités de construction, réhabilitation et déconstruction de tous les acteurs du territoire. La loi AGECE de février 2020 ainsi que la RE2020 encouragent et facilitent le recours à des matériaux de réemploi.</p> <p>En 2021, les marchés de travaux (bâtiments et travaux publics) représentent 32% de l'ensemble des marchés passés par l'Agglo pour un montant de près de 12 millions d'euros. La commande publique représente donc un levier intéressant pour encourager le développement des pratiques de réemploi de matériaux par les entreprises du BTP et rendre l'Agglo et les communes plus exemplaires sur le sujet.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engager un changement de pratique de la maîtrise d'ouvrage publique afin d'adopter une procédure d'économie circulaire dans les chantiers de construction, rénovation, déconstruction tant sur l'amont que l'aval de la filière réemploi</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Gravats, flux de 2<sup>nd</sup> œuvre du bâtiment</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Maitrise d'ouvrage publique (Agglo, communes, bailleurs sociaux, ...)</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une charte de chantier durable ou « vert » intégrant notamment la réduction des déchets et le réemploi des matériaux</li> <li>Identifier des chantiers pilotes pour tester la mise en place de démarches d'économie circulaire.</li> <li>Intégrer des objectifs de réemploi dans les marchés de travaux</li> <li>Favoriser l'utilisation de mâchefers en sous-couche routière lors des travaux de la Voirie (lien avec l'entreprise de traitement des mâchefers de Loire-sur-Rhône)</li> <li>Sensibiliser les entreprises du BTP du territoire sur la démarche engagée et accompagner leur montée en compétences sur le sujet</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/services associés</b> : Commande publique, Maitrise d'ouvrage, Voirie, Agence Éco  <b>Partenaires</b> : FFB, CAPEB, Chambres consulaires</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>Étapes 1 et 2 : 2024  Étapes 3 à 5 : 2025-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>		<p><b>Fonctionnement</b> : Internalisé</p>
<p>Indicateurs</p>	<p><b>Moyens humains</b> : 2 j + 1 j/mois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets de l'Agglo intégrant une démarche de réduction et/ou de réemploi des déchets du BTP</li> <li>Nombre d'entreprises du BTP participantes/sensibilisées</li> </ul>		



## Axe 2

# Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements

- **Action 5** - Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets
- **Action 6** - Informer, accompagner et mobiliser les relais autour de la réduction des déchets
- **Action 7** - Poursuivre la promotion de l'eau du robinet pour réduire la consommation d'eau en bouteille
- **Action 8** - Poursuivre la diffusion de l'autocollant stop-pub
- **Action 9** - Accompagner les structures organisatrices d'évènements sur la réduction des déchets
- **Action 10** - Agir sur la réduction des emballages en partenariat avec les commerces de proximité
- **Action 11** - Promouvoir la réduction des textiles sanitaires et couches jetables auprès des particuliers et des professionnels



**Objectif de réduction : - 10 kg/hab./an**

**Action 5** - Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets

<p>Contexte</p>	<p>La sensibilisation est une étape incontournable dans la réduction des déchets, car elle permet d'apporter des connaissances au grand public sur la gestion des déchets et ses différents impacts (environnementaux, sociaux, économiques), et de motiver le passage à l'action.</p> <p>La sensibilisation du grand public à la réduction des déchets doit passer par de nombreuses actions et s'appuyer sur des acteurs variés afin d'atteindre un maximum de personnes.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accentuer la communication sur les solutions pour réduire ses déchets</li> <li>● Proposer des outils et des solutions concrètes aux habitants</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Tous les types de déchets</p>	<p><b>Public(s) ciblé(s)</b></p>	<p>Habitants</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Communiquer sur les bonnes pratiques et gestes de prévention des déchets tout au long de l'année (site internet, page Facebook, Agglomag, bulletins municipaux)</li> <li>2) Élaborer et diffuser un guide d'accompagnement du citoyen sur la réduction des déchets (Conseil de Développement)</li> <li>3) Recenser et cartographier les structures engagées dans la réduction des déchets (magasins de vrac, commerces acceptant les contenants, associations citoyennes, ...)</li> <li>4) Participer chaque année à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets : proposer une animation, activer une communication spécifique, ...</li> <li>5) Proposer des ateliers sur la réduction des déchets (lien avec Zéro Déchet Vienne)</li> <li>6) Etudier des formes de mobilisation des citoyens sur la thématique (mise en valeur de citoyens engagés)</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement</p> <p><b>Directions/services associés</b> : Communication, Politiques territoriales (Concertation/Participation citoyenne)</p> <p><b>Partenaires</b> : Conseil de Développement, Communes, Bailleurs sociaux, Zéro Déchet Vienne</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2023-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : 10 k€</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : 10 k€/an</p>	
	<p><b>Moyens humains</b> : 20 j/an + 10 j animation par an</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'actions organisées (ateliers, stands, nouvel outil de com...)</li> </ul>		

**Action 6** - Informer, accompagner et mobiliser les relais autour de la réduction des déchets

<p>Contexte</p>	<p>La sensibilisation à la réduction des déchets doit être diffusée par le biais de différents acteurs afin d'atteindre le plus grand nombre d'habitants. En effet, les outils de diffusion classiques de l'Agglo (Agglomag, site internet, réseaux sociaux, affiches) ne permettent pas de toucher toute la population. De plus, une sensibilisation moins institutionnelle peut être plus impactante. Il est donc important de s'appuyer sur des relais afin de multiplier les canaux de diffusion de l'information.</p> <p>Les enfants sont notamment des acteurs importants à sensibiliser car ils permettent de diffuser les bonnes pratiques au sein de leur foyer. Des animations scolaires spécifiques à la réduction des déchets sont déjà proposées aux établissements scolaires et périscolaires.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser des relais pour diffuser les bonnes pratiques de prévention des déchets</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Tous les types de déchets</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants, Scolaires, Centres sociaux, Maisons de quartiers, ...</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les animations scolaires et périscolaires sur la prévention des déchets</li> <li>Accompagner les lycées et collèges volontaires sur des actions de réduction des déchets</li> <li>Former des référents et proposer des kits pour les centres sociaux et maisons de quartier afin de diffuser des bonnes pratiques de réduction des déchets auprès des habitants</li> <li>Travailler avec les assistantes sociales des services sociaux du Département et des CCAS pour sensibiliser les personnes accompagnées</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/services associés</b> : Communication, Cohésion sociale  <b>Partenaires</b> :</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>Étape 1 : 2023-2028  Étape 2 : 2025-2028  Étapes 3 et 4 : 2026-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : Internalisé</p>	
	<p><b>Moyens humains</b> : 0,3 ETP (inclus dans 1 ETP animateur multi-thématiques)</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'animations scolaires réalisées sur la thématique et d'élèves sensibilisés</li> <li>Nombre de structures impliquées par an dans une action</li> </ul>		

**Action 7** - Poursuivre la promotion de l'eau du robinet pour réduire la consommation d'eau en bouteille

<p>Contexte</p>	<p>En 2021, 49% des français consomment encore quotidiennement de l'eau en bouteille. Cette consommation induit plusieurs impacts environnementaux (transport, matières premières utilisées pour la fabrication des bouteilles, déchets plastiques). De plus, une bouteille sur deux n'est pas mise au tri et n'est donc pas recyclée. C'est ainsi environ 35 000 bouteilles plastiques jetées chaque jour sur le territoire de l'Agglo.</p> <p>Pourtant, l'eau du robinet du territoire provient de 13 captages en eaux souterraines et est de bonne qualité et riche en minéraux. De plus, consommer l'eau du robinet revient près de 100 fois moins cher que l'achat d'eaux minérales en bouteille.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Promouvoir la consommation de l'eau du robinet via des arguments liés à la santé, l'économie et l'environnement</li> <li>● Valoriser la ressource en eau locale</li> <li>● Réduire les déchets de bouteilles plastiques liés à l'achat d'eaux conditionnées</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Emballages plastiques</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants, Restaurateurs, Scolaires, Administrations</p>
<p>Étapes clés</p>	<p><i>Rappel des actions réalisées en 2022 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Distribution de gourdes au personnel et élus de Vienne Condrieu Agglomération ainsi qu'aux particuliers sur les événements</li> <li>● Campagne de communication et consultation de la population pour trouver un nom à l'eau du territoire</li> <li>● Installation de deux fontaines à eau en remplacement de la vente de bouteilles plastiques pour le festival Jazz à Vienne (action réitérée en 2023)</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Distribuer des bouteilles sérigraphiées Aqua Vienna aux restaurants du territoire</li> <li>2) Mettre en valeur les fontaines publiques du territoire (recensement, cartographie, diffusion)</li> <li>3) Sensibiliser les scolaires (création d'un kit pédagogique)</li> <li>4) Sensibiliser les habitants via les équipements sportifs, les établissements de soin et de santé, les crèches, etc. (Campagne d'affichage)</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement, Direction Cycle de l'eau  <b>Directions/Services associés</b> : Communication, Cohésion sociale (axe santé)  <b>Partenaires</b> : Agence Régionale de Santé, Amicale des CHR et associations de commerçants</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>Étape 1 : 2023                  Étape 2 à 4 : 2024-2025</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : 20 k€</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : 5 k€ / an</p>	
	<p><b>Moyens humains</b> : 20 j/an en 2024-2025 puis 2 j/an les années suivantes</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de gourdes distribuées</li> <li>● Nombre de restaurants dotés de bouteilles Aqua Vienna</li> </ul>		

**Action 8** - Poursuivre la diffusion de l'autocollant stop-pub

<p>Contexte</p>	<p>Les imprimés non sollicités représentent en France 2,8 % des DMA, soit plus 10 kg par habitant et par an. Le Stop-Pub permet de diminuer, en l'apposant sur sa boîte aux lettres, de 90 % la publicité. On estime le gisement d'évitement associé aux imprimés non sollicités à 13,6 kg/hab./an.</p> <p><u>Vigilance pour cette action</u>: La loi Climat et résilience d'août 2021 prévoyait l'expérimentation du dispositif « Oui pub », dans 14 collectivités volontaires, pour lutter contre le gaspillage et la pollution induits par la publicité non souhaitée. Si cette expérimentation se révèle pertinente, une décision de généraliser le « Oui pub » pourrait être prise fin 2024 ou début 2025 rendant ainsi le « Stop pub » obsolète.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équiper un maximum de foyers en stop-pub pour limiter les imprimés non sollicités</li> <li>• Améliorer la diffusion du stop-pub en multipliant les points-relais</li> <li>• Suivre la décision nationale de généralisation ou non du « Oui-pub »</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Papiers</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Poursuivre la distribution du stop-pub sur les stands des événements auxquels participe la Direction Environnement</li> <li>2) Poursuivre la diffusion du stop-pub aux communes et l'intégrer dans un kit « nouvel arrivant »</li> <li>3) Identifier des points relais pertinents pour diffuser le stop-pub : commerces, établissements publics, etc.</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/services associés</b> : Communication  <b>Partenaires</b> : Communes, Commerces</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2023-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>		<p><b>Fonctionnement</b> : 1 k€</p>
<p>Indicateurs</p>	<p><b>Moyens humains</b> : 3 j/an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de stop-pub distribués</li> <li>• Nombre de points relais de distribution du stop-pub</li> </ul>		

**Action 9 - Accompagner les structures organisatrices d'évènements sur la réduction des déchets**

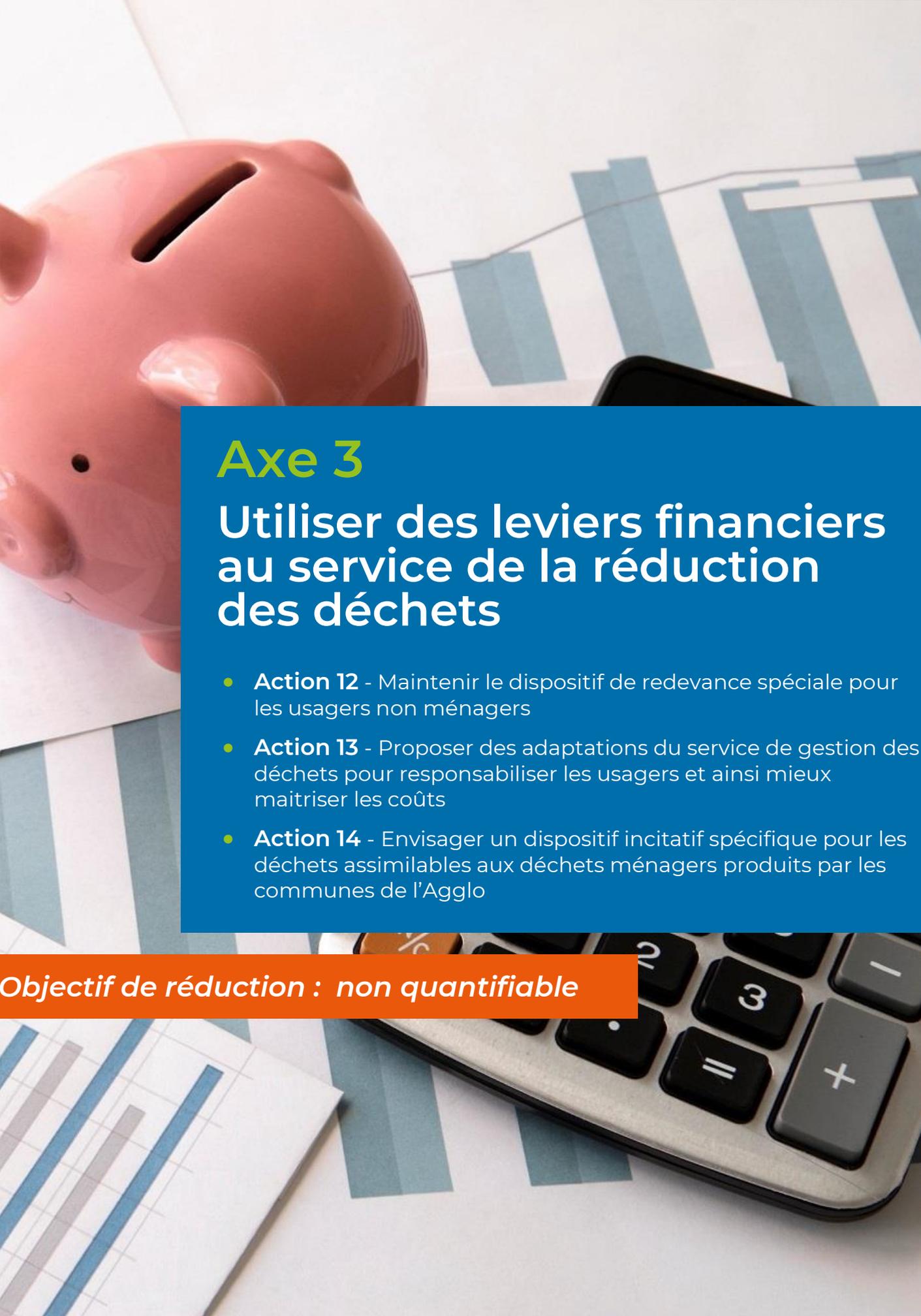
<p>Contexte</p>	<p>Selon l'ADEME, une manifestation moyenne de 1 000 personnes générerait 500kg de déchets. En outre, qu'ils soient organisés par une structure publique ou privée, les évènements sont une vitrine et constituent une véritable opportunité pour la diffusion de bonnes pratiques. Ainsi, l'évènementiel représente un secteur fortement générateur de déchets mais avec une visibilité majeure, c'est ainsi un domaine privilégié d'action pour la réduction des déchets.</p> <p>Au-delà de l'aspect gestion et réduction des déchets, la démarche éco-évènements concerne également d'autres thématiques : économies d'eau et d'énergie, développement des modes de transports doux, approvisionnement en produits locaux et de saison, etc.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les déchets produits lors des évènements du territoire</li> <li>• Proposer des outils et solutions pour accompagner les organisateurs d'évènements dans la réduction des déchets</li> <li>• Sensibiliser les organisateurs et les participants</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Ordures ménagères</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Organisateurs d'évènements : Associations, Communes, Habitants</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Consulter les associations du territoire sur leur gestion actuelle des déchets lors des évènements et sur leurs besoins d'accompagnement</li> <li>2) Développer et diffuser une charte des éco-évènements accompagnée de solutions accessibles pour les organisateurs. Création d'une page internet dédiée sur le site de l'Agglo</li> <li>3) Mettre en place un service de prêt de gobelets réutilisables</li> <li>4) Sensibiliser les associations lors des forums des associations et via les communes</li> <li>5) Valoriser les bonnes pratiques et retours d'expérience concrets des organisateurs d'éco-évènements</li> <li>6) Travailler avec les communes sur la mise en place d'un conditionnement du prêt des équipements communaux ou des subventions aux associations suivant l'engagement de celles-ci dans une démarche éco-responsable</li> <li>7) Étudier la possibilité de mettre en place un service de prêt de vaisselle réutilisable dans le cadre de la future ressourcerie</li> </ol>		
<p>Pilotes et partenaires mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/services associés</b> : Communication, Équipements sportifs  <b>Partenaires</b> : Communes, Jazz à Vienne, Vienne Condrieu Tourisme</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>Étapes 1 à 4 : 2023          Étapes 5 et 6 : 2024          Étape 7 : 2025 (conditionné par l'émergence de la ressourcerie)</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : 5 k€ /an</p>	<p><b>Moyens humains</b> : 10 j/an 2023-2025 puis 5 j/an les années suivantes</p>
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de demande de prêts de gobelets réutilisables</li> <li>• Nombre de structures ayant complétées la charte éco-évènements</li> </ul>		

**Action 10** - Agir sur la réduction des emballages en partenariat avec les commerces de proximité

<p>Contexte</p>	<p>Produisant des déchets dits « assimilés », les commerces du territoire sont à la fois des partenaires privilégiés et des vitrines de communication auprès du grand public. De plus, les commerces alimentaires et les commerces de restauration rapide sont ceux qui proposent le plus d'emballages à usage unique à leur clientèle.</p> <p>L'objectif est de fédérer des commerces intéressés par la thématique, de travailler avec ces commerces pour étudier les possibilités de réduction de leurs déchets et de documenter la mise en place des actions. Des documents de communication sur l'avant/après pourront ensuite être diffusés à d'autres commerces du territoire.</p> <p>Depuis 2020, l'association Zéro Déchet Vienne est allée à la rencontre des commerçants alimentaires du centre-ville de Vienne pour les sensibiliser sur la réduction des emballages et les engager dans la démarche « Mon commerçant zéro déchet ».</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les commerçants en termes de réduction des déchets</li> <li>• Sensibiliser les habitants à la réduction des emballages en les encourageant à ramener leurs propres contenants</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Ordures ménagères, emballages</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Commerces de proximité, Habitants</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Recenser et mettre en valeur les bonnes actions des commerces de l'Agglo</li> <li>2) Interroger les commerçants sur leurs besoins d'accompagnement sur la prévention des déchets</li> <li>3) Accompagner les commerces pour encourager la clientèle à ramener ses propres contenants (ex : macaron sur la vitrine, affiche de sensibilisation vers la caisse, etc.). S'appuyer sur la démarche engagée par Zéro Déchet Vienne auprès des commerces du centre-ville de Vienne et l'étendre aux autres communes</li> <li>4) Communiquer sur la démarche de réduction des emballages auprès des habitants et mettre en valeur les commerces participants (via la cartographie des acteurs engagés dans la réduction des déchets)</li> <li>5) Étudier la mise en place d'un éco-défi en partenariat avec la CCI Nord Isère</li> <li>6) Effectuer une veille sur les services de consigne de contenants réutilisables pour les plats à emporter (ex : Dabba Consigne, En Boîte le Plat, Passplat, ...)</li> </ol>		
<p>Pilotes et partenaires mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement, Agence Éco  <b>Directions/Services associés</b> : Communication  <b>Partenaires</b> : CCI Nord Isère, Zéro Déchet Vienne, CMA Isère, Associations des commerçants</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>Étapes 1 et 2 : 2023  Étapes 3 à 6 : 2024-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : 2 k€</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : 10 k€ (CCI) + Internalisé</p>	
	<p><b>Moyens humains</b> : 1j/mois en 2023-2024 puis 5 j/an pour les années suivantes</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de commerces impliqués</li> <li>• Nombre de fiches bonnes pratiques réalisées</li> </ul>		

**Action 11** - Promouvoir la réduction des textiles sanitaires et couches jetables auprès des particuliers et des professionnels

Contexte	Les textiles sanitaires (couches pour enfants et personnes incontinentes, serviettes hygiéniques, cotons, lingettes, etc.) représentent 15 % des ordures ménagères et ces déchets ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage). Pourtant, des alternatives lavables ou compostables existent et peuvent faire l'objet d'une promotion auprès du grand public et des acteurs concernés.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire la quantité de textiles sanitaires dans les ordures ménagères</li> <li>● Accompagner les acteurs de la petite enfance et du soin à la personne sur le sujet des couches lavables</li> <li>● Sensibiliser le grand public aux solutions alternatives</li> </ul>		
Gisement(s) ciblé(s)	Ordures ménagères	Public(s) ciblé(s)	Habitants, EAJE, Maternités, Établissements de soins
Étapes clés	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Sensibiliser les particuliers à l'utilisation d'alternatives aux textiles sanitaires jetables : communication dans l'Agglomag, sur le site internet et sur les réseaux sociaux, organisation d'ateliers de sensibilisation dans les EAJE à destination des parents (couches), dans les collèges et lycées à destination des adolescentes (protections hygiéniques), ...</li> <li>2) Promouvoir l'utilisation des couches lavables : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer auprès des professionnels : crèches, assistantes maternelles, maternités, ...</li> <li>- Faciliter l'accueil des enfants en couches lavables dans les EAJE</li> <li>- Étudier la mise en place d'un accompagnement du personnel des crèches à l'utilisation de couches lavables</li> <li>- Étudier la mise en place de kits d'essai de couches lavables ou d'un soutien aux particuliers pour l'acquisition de couches lavables / protections hygiéniques lavables</li> </ul> </li> <li>3) Étudier la faisabilité d'une filière de collecte et traitement des couches compostables dans les crèches et auprès des professionnels de la petite enfance</li> </ol>		
Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement</p> <p><b>Directions/services associés</b> : Petite Enfance (lien avec les EAJE et les assistantes maternelles via les Relais Petite Enfance), Communication, Cohésion sociale (santé)</p> <p><b>Partenaires</b> : Centres sociaux, Zéro Déchet Vienne (organisation d'ateliers de sensibilisation pour les particuliers), Collèges/Lycées</p>		
Phasage de l'action	2026-2028		
Moyens à mettre en œuvre	<p><b>Investissement</b> : Couches lavables : 7 k€ par EAJE en moyenne + 4 k€ pour les kits d'essai aux particuliers</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : 5 k€</p>	
	<p><b>Moyens humains</b> : 10 j/an</p>		
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'établissements engagés</li> <li>● Nombre de prêts de kits d'essai couches lavables par an</li> </ul>		

A pink piggy bank is positioned on the left side of the page. In the background, there is a bar chart with blue bars and a line graph. A calculator is visible in the bottom right corner. The overall scene is set on a light-colored desk.

## Axe 3

# Utiliser des leviers financiers au service de la réduction des déchets

- **Action 12** - Maintenir le dispositif de redevance spéciale pour les usagers non ménagers
- **Action 13** - Proposer des adaptations du service de gestion des déchets pour responsabiliser les usagers et ainsi mieux maîtriser les coûts
- **Action 14** - Envisager un dispositif incitatif spécifique pour les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les communes de l'Agglo

*Objectif de réduction : non quantifiable*

**Action 12** - Maintenir le dispositif de redevance spéciale pour les usagers non ménagers

<p>Contexte</p>	<p>Le service de gestion et prévention des déchets de l'Agglo est financé principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Afin de mieux équilibrer le financement du service entre les différents utilisateurs, l'Agglo a mis en place un dispositif de redevance spéciale au-delà d'un volume supérieur à 1 000 litres par semaine pour les producteurs non ménagers de déchets assimilables aux ordures ménagères. Un tarif est également appliqué sur la collecte sélective au-delà de 600 litres par semaine. Ce dernier est basé sur la moitié du tarif des ordures ménagères afin de rendre le geste de tri incitatif.</p> <p>Ce dispositif de redevance spéciale était autrefois réglementairement obligatoire. La mise en place de la TEOMA (TEOM qui tient compte des déchets assimilables aux ordures ménagères) rend la redevance spéciale légalement facultative. De plus, la gestion technique et administrative de cette redevance est lourde, il serait tentant par simplification de supprimer la redevance spéciale. Or, c'est un levier essentiel pour inciter les usagers non ménagers à trier et réduire leur production de déchets.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire les déchets assimilés produits par les entreprises du territoire</li> <li>● Sensibiliser et inciter les entreprises à la réduction de leurs déchets</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Ordures ménagères</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Entreprises</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Poursuivre la facturation annuelle des usagers non ménagers selon les coûts réels de gestion des ordures ménagères</li> <li>2) Maintenir un tarif pour le tri des emballages et papiers incitatif par rapport à celui des ordures ménagères (réduction de moitié)</li> <li>3) Profiter des échanges avec les usagers non ménagers (mise à jour convention, courrier d'information relative à la facturation, ...) pour informer des leviers de réduction des déchets</li> <li>4) Étudier la faisabilité d'une déduction incitative complémentaire pour les initiatives de réduction exemplaires et reproductibles sur justification</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Finances  <b>Partenaires</b> :</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>Étapes 1 à 3 : 2023  Étape 4 : 2025</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>		<p><b>Fonctionnement</b> : Internalisé</p>
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de structures assujetties à la redevance spéciale</li> </ul>		

**Action 13** - Proposer des adaptations du service de gestion des déchets pour responsabiliser les usagers et ainsi mieux maîtriser les coûts

<p>Contexte</p>	<p>Vienne Condrieu Agglomération dispose de la compétence prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce service est principalement financé via la TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères) mais cette taxe est indépendante du service rendu. Un dispositif incitatif existe pour les usagers produisant plus de 1000 litres par semaine (entreprises, administrations) qui paient indépendamment de la TEOM, une redevance spéciale basée sur le volume de bacs mis à disposition. (Cf. action 12)</p> <p>Une étude de faisabilité pour la mise en place d'une tarification incitative s'est déroulée de mars à septembre 2022. À l'issue de l'étude, le comité de pilotage et le bureau des 30 Maires se sont prononcés pour un maintien de la TEOM. En effet, l'étude a mis en avant que la TEOM incitative permettrait d'obtenir une réduction des déchets faible par rapport aux investissements financiers et humains nécessaires à sa mise en place. Il a donc été décidé de privilégier des actions résolument plus fortes, orientées sur la prévention ainsi que des adaptations du fonctionnement du service de gestion des déchets.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudier la mise en place d'évolutions du service de gestion des déchets</li> <li>• Responsabiliser davantage les usagers</li> <li>• Changer les comportements en incitant à l'amélioration du tri mais également en réduisant la production des déchets</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Tous les types de déchets</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants, Administrations, Entreprises</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Mettre en place un ou plusieurs sites d'accueil des déchets professionnels afin de ne plus accepter ces déchets dans les déchèteries de l'Agglo <b>[voir fiche action 31]</b></li> <li>2) Étudier la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie <b>[voir fiche action 32]</b></li> <li>3) Étudier la faisabilité de réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères pour les secteurs moins denses (commune rurales et secteurs d'habitat individuel) et étudier la dotation en bacs jaunes de tri pour l'ensemble du territoire</li> <li>4) Suivre la mise en place et évaluer l'impact des adaptations du service</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement <b>Directions/Services associés</b> : <b>Partenaires</b> :</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>Étape 1 : 2023-2024 Étapes 2 et 3 : 2024-2026 Étape 4 : 2023-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : 60 k€ (études étapes 3 et 4)</p>	
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des adaptations du service de gestion des déchets</li> </ul>		

## AXE 3 - Utiliser des leviers financiers au service de la réduction des déchets

### Action 14 - Envisager un dispositif incitatif spécifique pour les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les communes de l'Agglo

<p><b>Contexte</b></p>	<p>Les services municipaux des communes utilisent les équipements du service public portés par Vienne Condrieu Agglomération (bacs, collecte, déchèteries).</p> <p>Actuellement, les règles relatives aux déchets non ménagers (limitation de volume, facturation de la redevance spéciale, accès limité et payant en déchèterie...) ne sont pas vraiment appliquées aux déchets produits par les services municipaux. Ce contexte n'est incitatif ni au tri ni à la prévention / réduction des déchets.</p>		
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager les communes à réduire les quantités de déchets produites</li> </ul>		
<p><b>Gisement(s) ciblé(s)</b></p>	<p>Tous les types de déchets</p>	<p><b>Public(s) ciblé(s)</b></p>	<p>Communes</p>
<p><b>Étapes clés</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Réinterroger la faisabilité de l'application de la redevance spéciale aux établissements communaux pour les déchets assimilables aux ordures ménagères collectés par le service public</li> <li>Faire un état des lieux des pratiques des communes vis-à-vis de la gestion de leur déchet et proposer un dispositif responsabilisant et incitatif au tri et à la prévention des déchets. Par exemple :             <ol style="list-style-type: none"> <li>Fixer une limite de prise en charge par l'Agglo (exemple nombre de passages / tickets en déchèteries)</li> <li>Appliquer progressivement les règles existantes pour les non ménagers</li> <li>Imaginer un dispositif gagnant/gagnant financièrement pour les déchets produits par les services communaux pris en charge financièrement par l'Agglo</li> </ol> </li> </ol>		
<p><b>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</b></p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Finances  <b>Partenaires</b> : Communes</p>		
<p><b>Phasage de l'action</b></p>	<p>Etat des lieux et groupes de réflexion : 1<sup>er</sup> semestre 2025            Rédaction des nouveaux cadres, délibération et information préalable : 2<sup>ème</sup> semestre 2025            Mise en place effective : 2026</p>		
<p><b>Moyens à mettre en œuvre</b></p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : Internalisé</p>	
<p><b>Indicateurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions mises en place ou non</li> </ul>		



## Axe 4

# Réduire les apports de végétaux en déchèterie et à la compostière

- **Action 15** - Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets végétaux au jardin
- **Action 16** - Faire émerger un service de location de broyeurs à végétaux à partir d'entreprises locales
- **Action 17** - Mettre à disposition un broyeur intercommunal aux services techniques des communes
- **Action 18** - Former et accompagner les communes dans la réduction des déchets végétaux dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts
- **Action 19** - Mutualiser les solutions de broyage du milieu agricole et des espaces verts et valoriser le broyat dans les exploitations agricoles

**Objectif de réduction : - 15 kg/hab./an**

## AXE 4 - Réduire les apports de végétaux en déchèterie et à la compostière

### Action 15 - Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets végétaux au jardin

<p>Contexte</p>	<p>Il existe sur le territoire 5 déchèteries publiques pour les apports des particuliers ainsi qu'une plateforme de compostage rive gauche à Eyzin-Pinet produisant du compost valorisé en agriculture. En 2021, pour le territoire de l'Agglo, les déchets végétaux représentaient 81,1 kg par habitant soit 13% des déchets ménagers et assimilés.</p> <p>Pourtant, les végétaux peuvent être une véritable ressource pour le jardin sous forme de broyat en paillage ou de compostage.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire les volumes de déchets verts apportés en déchèterie au profit de la gestion de proximité</li> <li>● Valoriser au plus près la matière pour nourrir les sols et éviter l'apport d'autres intrants (engrais, paillage, amendement organique)</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Végétaux</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Communiquer sur l'intérêt du broyage, de la gestion des déchets verts au jardin, auprès des citoyens (intérêt économique également), via l'élaboration d'un page dédiée sur le site internet de l'Agglo, la diffusion des fiches actions de Fredon, l'utilisation des canaux de communication habituels de l'Agglo, la mise en place d'une sensibilisation en déchèterie, ...</li> <li>2) Identifier les jardineries et pépinières du territoire qui pourraient être relais de cette communication</li> <li>3) Favoriser l'utilisation d'essences à faible croissance et entretien et sensibiliser les habitants et aménageurs en lien avec les communes</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Communication, Aménagement urbain  <b>Partenaires</b> : Communes, Fredon Auvergne-Rhône-Alpes</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2025-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>		<p><b>Fonctionnement</b> : Internalisé</p>
	<p><b>Moyens humains</b> : 13 j (hors actions terrain éventuelles)</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Evolution du ratio de production de végétaux par habitant par an par rapport à 2021</li> </ul>		

**Action 16** - Faire émerger un service de location de broyeurs à végétaux à partir d'entreprises locales

<p>Contexte</p>	<p>Il existe sur le territoire 5 déchèteries publiques pour les apports des particuliers ainsi qu'une plateforme de compostage rive gauche à Eyzin-Pinet produisant du compost valorisé en agriculture. En 2021, pour le territoire de l'Agglo, les déchets végétaux représentaient 81,1 kg par habitant soit 13% des déchets ménagers et assimilés.</p> <p>Pourtant, les végétaux peuvent être une véritable ressource pour le jardin après broyage. L'utilisation d'un broyeur permet de réduire les végétaux et le broyat peut être utilisé au jardin en paillage ou compostage.</p> <p>Or, les petits broyeurs individuels ne sont pas bien adaptés. De plus, il y a lieu d'éviter l'achat d'équipements qui servent peu et privilégier une économie de la fonctionnalité (utilisation du broyeur) en faisant émerger un service de location / mise à disposition de broyeurs professionnels adaptés.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire les volumes de végétaux apportés en déchèterie au profit de la gestion de proximité</li> <li>● Limiter le brûlage à l'air libre des déchets végétaux</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Végétaux</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Identifier les entreprises susceptibles de proposer un service de location, mise à disposition de broyeurs à destination des particuliers</li> <li>2) Proposer un conventionnement avec ces entreprises</li> <li>3) Mettre en place une aide à la location du broyeur au moins les deux premières années (ex : 50% du montant d'une location annuelle)</li> <li>4) Communiquer auprès des habitants sur les entreprises et les modalités de location ainsi que sur l'utilisation du broyat au jardin (Agglomag, site internet, réseaux sociaux, affiches en déchèterie, relais communes, ...)</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Communication, Agence Éco  <b>Partenaires</b> : Entreprises de location de broyeurs</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>Étape 1 : 2023  Étape 2 à 4 : 2024-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>		<p><b>Fonctionnement</b> : 10 k€ /an (pour environ 250 locations) pour les 2 premières années</p>
	<p><b>Moyens humains</b> : 5 j au démarrage puis 1 j/mois</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'entreprises de location mobilisées</li> <li>● Nombre de locations par an</li> </ul>		

**Action 17** - Mettre à disposition un broyeur intercommunal aux services techniques des communes

<p>Contexte</p>	<p>Une partie des services techniques des communes de l'Agglo amènent régulièrement des déchets végétaux dans les déchèteries ou sur la plateforme de compostage d'Eyzin-Pinet. Ces quantités pourraient être réduites par une gestion de proximité via le broyeur et l'utilisation du broyat par les communes.</p> <p>La Direction Voirie de l'Agglo dispose d'un broyeur grande capacité qui peut être mutualisé et qui est déjà prêté à certaines communes de l'Agglo (ex : Saint-Sorlin-de-Vienne, Pont-Évêque, ...)</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les quantités de déchets végétaux produits par les services techniques des communes pour l'entretien des espaces verts</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Végétaux</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Services techniques des communes</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Enquêter les services techniques des communes pour connaître ceux qui sont dotés d'un broyeur et qui pourrait le mutualiser et ceux qui sont intéressés par l'utilisation d'un broyeur de l'Agglo ou d'une autre commune</li> <li>2) Rédiger une convention à destination des communes pour l'utilisation du broyeur de la Voirie</li> <li>3) Communiquer sur la démarche auprès des communes</li> <li>4) Proposer une formation annuelle des agents communaux sur la bonne utilisation du broyeur</li> <li>5) Envisager l'acquisition d'un broyeur supplémentaire si les demandes des communes sont trop importantes</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Direction/Services associés</b> : Voirie  <b>Partenaires</b> : Communes</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2023-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : 32 k€ (si achat d'un 2<sup>ème</sup> broyeur)</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : 1 k€ /an</p>	
<p>Indicateurs</p>	<p><b>Moyens humains</b> : 15 j/an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de communes signataires de la convention</li> <li>• Nombre d'emprunts du broyeur par an</li> <li>• Quantité estimée de déchets végétaux évités</li> </ul>		

## AXE 4 - Réduire les apports de végétaux en déchèterie et à la compostière

### Action 18 - Former et accompagner les communes dans la réduction des déchets végétaux dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts

<p><b>Contexte</b></p>	<p>L'Agglo regroupe 30 communes de taille et typologie différentes avec des niveaux d'avancement et maturité différent sur cette thématique.</p> <p>Le service voirie de l'Agglo assure en régie ou via un marché transversal des prestations d'entretien des espaces verts et des voiries communales pour le patrimoine agglo.</p> <p>Certaines communes du territoire mettent en place de l'éco-pâturage sur leurs terrains communaux.</p>		
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir et favoriser la gestion différenciée des espaces verts au sein de l'agglomération et des communes</li> <li>Développer si possible l'éco pâturage sur les propriétés publiques et privées, en faisant appel aux exploitants agricoles intéressés et encourager la démarche auprès des communes</li> </ul>		
<p><b>Gisement(s) ciblé(s)</b></p>	<p>Végétaux</p>	<p><b>Public(s) ciblé(s)</b></p>	<p>Agents de l'Agglo, Communes</p>
<p><b>Étapes clés</b></p>	<p><i>Une enquête auprès des services techniques des communes a déjà été réalisée en 2022 afin de connaître leurs pratiques et leur besoin d'accompagnement.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Communiquer auprès des élus et des agents (techniques et administratif) sur la gestion différenciée pour une adhésion et le portage d'un même message par tous sur cette démarche</li> <li>2) Organiser des ateliers de formation et d'échange d'expérience pour les services agglo et les communes sur la gestion différenciée et le zéro-phyto</li> <li>3) Recenser, partager et faire connaître les pratiques exemplaires réalisées sur l'Agglo et en dehors à titre d'exemple auprès des communes</li> <li>4) Accompagner chaque année quelques communes dans la démarche (analyse des pratiques, proposition d'actions, création d'un plan de gestion différencié)</li> <li>5) Mettre en place, si possible, de l'éco-pâturage sur les terrains de l'Agglo. Diffuser aux communes la liste des structures du territoire susceptibles de mettre en place de l'éco-pâturage et les retours d'expérience des autres communes</li> </ol>		
<p><b>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</b></p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Voirie, Cycle de l'Eau, Agence Éco  <b>Partenaires</b> : Communes, Fredon, Arthropologia, France Nature Environnement, Agriculteurs pour l'éco-pâturage</p>		
<p><b>Phasage de l'action</b></p>	<p>2024-2028</p>		
<p><b>Moyens à mettre en œuvre</b></p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>		<p><b>Fonctionnement</b> : 5 k€ /an</p>
	<p><b>Moyens humains</b> : 10 j/an</p>		
<p><b>Indicateurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'agents de l'Agglo et des communes sensibilisés</li> <li>Nombre de communes bénéficiant d'un accompagnement sur la gestion différenciée</li> <li>Nombre d'initiatives d'éco-pâturage mises en place sur l'Agglo</li> </ul>		

**Action 19** - Mutualiser les solutions de broyage du milieu agricole et des espaces verts et valoriser le broyat dans les exploitations agricoles

<p>Contexte</p>	<p>Il existe sur le territoire 5 déchèteries publiques pour les apports des particuliers ainsi qu'une plateforme de compostage rive gauche à Eyzin-Pinet produisant du compost valorisé en agriculture.</p> <p>Le territoire géographique de l'agglomération est étendu avec un déficit de solutions de proximité pour certains secteurs notamment en rive droite. Certains arboriculteurs de la rive droite ont exprimé un besoin d'une solution de proximité.</p> <p>Il existe un intérêt conjoint à la fois de l'Agglo (sur le champ de compétence de l'agriculture et de la gestion des déchets) et des chambres d'agricultures pour développer un projet de mutualisation des solutions de broyage.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire les transports d'évacuation et traitement des déchets végétaux.</li> <li>● Limiter le brûlage à l'air libre des végétaux pour préserver la qualité de l'air</li> <li>● Valoriser au plus près la matière pour nourrir les sols et éviter l'apports d'autres entrants (substitution à engrais, paillage, amendement organique)</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Végétaux</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Agriculteurs, Communes, Habitants</p>
<p>Étapes clés</p>	<p><i>Actions déjà réalisées en 2022 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Enquête auprès des agriculteurs et des services techniques des communes de la rive droite du Rhône sur l'intérêt de la mutualisation d'un broyeur</i></li> <li>● <i>Mise en place d'une démonstration de broyage sur le terrain d'un arboriculteur de Loire-sur-Rhône, en partenariat avec la CUMA et la Chambre d'Agriculture du Rhône</i></li> </ul> <p>1) Réaliser une enquête complémentaire auprès des agriculteurs et communes de la rive droite du Rhône</p> <p>2) Aider au montage technique et financier d'une ou plusieurs plateformes ponctuelles de broyage, s'il y a un intérêt suffisant de la part des acteurs impliqués (agriculteurs et communes). Les végétaux des agriculteurs et communes intéressées seraient regroupés sur un terrain pour être broyés plusieurs fois par an selon les besoins puis récupérés par les agriculteurs pour de l'amendement des sols ou de la litière selon l'activité (arboriculture, élevage, ...).</p>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes :</b> Agence Éco et Direction Environnement  <b>Directions/Services associés :</b>  <b>Partenaires :</b> Chambre d'Agriculture, CUMA régionale ou départementale</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2023-2025</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement :</b> /</p>	<p><b>Fonctionnement :</b> non chiffrable à ce stade</p>	
<p>Indicateurs</p>	<p><b>Moyens humains :</b> 10 j/an 2023-2024 puis 3 j/an les années suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'acteurs impliqués (agriculteurs, communes)</li> <li>● Mise en service de l'opération de broyage mutualisée</li> <li>● Volume ou tonnage de végétaux détournés via la plateforme</li> </ul>		



## Axe 5

# Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets

- **Action 20** - Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- **Action 21** - Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines municipales
- **Action 22** - Identifier les solutions existantes locales de lutte contre les invendus alimentaires et promouvoir leur développement
- **Action 23** - Intensifier la communication sur le compostage et promouvoir les services proposés par l'Agglo
- **Action 24** - Mobiliser les relais à toutes les étapes
- **Action 25** - Faciliter la mise à disposition gratuite des composteurs et améliorer les formations et accompagnements au compostage
- **Action 26** - Développer le compostage partagé (collectif ou en établissement)

**Objectif de réduction : - 30 kg/hab./an**



**Action 20** - Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire

<p>Contexte</p>	<p>L'ADEME estime que le gaspillage alimentaire représente près de 29 kg de déchets par habitant chaque année dont 7 kg d'aliments encore emballés. Environ 20% de ce gaspillage est lié à un manque d'organisation ou de prévoyance : oubli de restes alimentaires, achats en trop grande quantité, manque de surveillance des dates de péremption... Pour l'Agglo, les déchets alimentaires représenteraient environ 59 kg par habitant chaque année.</p> <p>Le Plan national de prévention des déchets et la loi AGEC visent à réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale.</p> <p>Ainsi, au-delà d'une gestion appropriée de ces déchets via le compostage ou la collecte séparée, il est important de réduire à la source cette production de déchets liée au gaspillage alimentaire.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire le gaspillage alimentaire</li> <li>● Mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès du grand public</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Déchets alimentaires</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Élaborer une campagne de communication dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire : concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le sujet (recettes anti-gaspi, astuces de conservation, dates limites de consommation, ...)</li> <li>2) Proposer des actions de sensibilisation régulières : messages sur les réseaux sociaux, affichage dans certains commerces alimentaires (ex : astuces pour utiliser les restes de pain dans les boulangeries)</li> <li>3) Communiquer sur l'obligation des restaurateurs de proposer les restes dans un doggy bag et encourager les consommateurs à en faire la demande</li> <li>4) Organiser des ateliers de cuisine anti-gaspi lors d'évènements qui se déroulent sur le territoire de l'Agglo. Étudier les liens potentiels avec des restaurants du territoire ou avec le Lycée Hôtelier sur ce sujet.</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Communication  <b>Partenaires</b> :</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2026-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : 3 k€ (externalisation ateliers)</p>	
	<p><b>Moyens humains</b> : 10 j la 1<sup>ère</sup> année puis 3 j/an les années suivantes</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'animations de sensibilisation réalisées</li> </ul>		

Action 21 - Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines municipales

<p>Contexte</p>	<p>L'Agglo via sa Direction Environnement propose aux établissements scolaires des modules d'animations autour de la lutte contre le gaspillage et le compostage. Le lien avec les communes et les cantines scolaires est à renforcer. Par ailleurs, l'Agence Economique intervient sur le domaine de l'alimentation pour promouvoir les circuits courts.</p> <p>Les cantines constituent un terrain d'exemplarité pour promouvoir et mettre en pratique la lutte contre le gaspillage et une alimentation saine.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire</li> <li>• Promouvoir une culture commune en matière d'alimentation et de lutte contre le gaspillage au sein des écoles de l'Agglo</li> </ul>		
<p>Cisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Déchets alimentaires</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Personnels des établissements scolaires, Scolaires</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Recenser l'état des pratiques en la matière (questionnaire dédié...) au sein des établissements scolaires des communes</li> <li>2) Mettre en réseau les référents des cantines municipales et promouvoir les pratiques exemplaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un listing des référents et constitution d'un groupe d'échange</li> <li>- Organiser des temps d'informations et partages sur les bonnes pratiques et retours d'expériences en salle ou sur le terrain, relatifs à lutte contre le gaspillage mais également alimentation saine, moins carbonée, circuit court, compostage...), accompagnement collectif pour un changement de pratique</li> </ul> </li> <li>3) Mettre l'accent sur le gaspillage alimentaire lors des animations scolaires, informer/ associer systématiquement les communes pour les modules éco consommation/lutte contre le gaspillage pour créer un lien avec la cantine</li> <li>4) Proposer des outils permettant de prolonger la communication depuis la cantine ou l'école jusqu'à la maison pour inciter les usagers à poursuivre au foyer</li> <li>5) Assurer une veille réglementaire et en matière de retours d'expériences pour étudier des pistes nouvelles (ex : possibilité de don alimentaire pour les cantines scolaires, ...)</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Agence Éco  <b>Partenaires</b> : Communes, Écoles</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2025-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : 10 k€ (prestataire spécialisé) + Internalisé</p>	
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de cantines impliquées dans la démarche de réduction du gaspillage alimentaire</li> <li>• Nombre d'élèves sensibilisés sur la thématique du gaspillage alimentaire</li> </ul>		

**Action 22** - Identifier les solutions existantes locales de lutte contre les invendus alimentaires et promouvoir leur développement

<p>Contexte</p>	<p>En France, les pertes alimentaires ont lieu à différentes étapes de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution, consommation). Ainsi, 14% des pertes alimentaires sont causées lors de la distribution notamment dans les commerces et grandes surfaces.</p> <p>Sur le territoire de l'Agglo, une dizaine de commerces sont déjà inscrits sur une application de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces applications permettent de mettre en lien les commerçants avec des consommateurs et de vendre à petits prix les invendus de la journée. Cela permet donc de réduire le gaspillage alimentaire mais ces solutions sont encore peu connues et peu utilisées par les commerces et le grand public.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le gaspillage alimentaire du territoire en identifiant et déployant des solutions innovantes</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Déchets alimentaires</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Professionnels, Habitants</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Réaliser un état des lieux des plus gros producteurs de déchets alimentaires et des pratiques existantes</li> <li>2) Identifier les structures de collecte et de don alimentaire</li> <li>3) Promouvoir l'utilisation des applications d'invendus alimentaires auprès des commerces et du grand public (ex : Too Good To Go, Phenix, ...) : recenser les commerces utilisant déjà une application et obtenir leur retour d'expérience, diffuser l'outil via les associations de commerçants, communiquer auprès des consommateurs, ...</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Agence Éco  <b>Partenaires</b> : CCI Nord Isère, Associations de commerçants</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2025-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>		<p><b>Fonctionnement</b> : /</p>
	<p><b>Moyens humains</b> : 15 j</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de commerçants partenaires</li> <li>• Nombre d'utilisateurs d'applications d'invendus alimentaires (si donnée accessible)</li> </ul>		

**Action 23** - Intensifier la communication sur le compostage et promouvoir les services proposés par l'Agglo

<p>Contexte</p>	<p>Dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets (ménages et activités économiques), les collectivités doivent offrir à l'ensemble de leurs habitants des solutions de collecte séparée et de valorisation, soit par une gestion de proximité (compostage individuel, collectif), soit par la mise en place d'une collecte séparative.</p> <p>L'Agglo propose depuis de nombreuses années la mise à disposition de composteurs (individuels, lombricomposteurs ou partagés), néanmoins les services proposés par l'Agglo sont encore trop peu connus. Il y a lieu d'intensifier la communication sur ces services et prioriser sur la gestion de proximité et la réduction à la source (lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion du compostage domestique sous toutes ses formes) comme le prévoit la loi plutôt que sur la collecte.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer sur la nécessité et l'importance du compostage</li> <li>• Promouvoir les services proposés</li> <li>• S'assurer que la majorité des usagers les connaissent et les inviter à passer à l'action</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Déchets alimentaires, végétaux</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Tous les usagers</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Disposer d'une information à jour, précise et accessible sur le site internet</li> <li>2) Renouveler régulièrement les campagnes de communication à ce sujet en diversifiant les cibles et les canaux de diffusion (AggloMag, Facebook, spots radios/vidéos, affichages, relais avec la presse...)</li> <li>3) Poursuivre l'organisation d'évènements de promotions type « quinzaine nationale du compostage », inauguration / promotion des nouveaux sites de compostage partagés mis en service...</li> <li>4) Communiquer de manière ciblée sur certains secteurs prioritaires ou déficitaires avec porte à porte (tractage) ou participation à des temps d'information spécifiques (AG des syndicats par exemple)</li> <li>5) Evaluer le niveau de connaissance et de satisfaction des services proposés</li> <li>6) S'appuyer sur les relais (communes, bailleurs/syndics, établissements, Conseil de Développement, Associations...)</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Communication, Politiques Territoriales (Concertation/ Participation Citoyenne)  <b>Partenaires</b> : Communes, Associations, Conseil de Développement...</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2023-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>		<p><b>Fonctionnement</b> : inclus action 5</p>
	<p><b>Moyens humains</b> : 0,3 ETP</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'usagers sensibilisés/rencontrés</li> <li>• Dépenses annuelles de communication sur la thématique</li> </ul>		

**Action 24** - Mobiliser les relais à toutes les étapes

<p>Contexte</p>	<p>La lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri des déchets alimentaires avec la promotion du compostage, ... ne peut se satisfaire d'une démarche institutionnelle.</p> <p>Le changement de pratiques, implique une mobilisation de l'ensemble des relais au plus près du terrain.</p> <p>En complément de l'action 6, il y a lieu d'établir et mobiliser un réseau de relais pour promouvoir le changement de ces pratiques.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser régulièrement l'information aux relais</li> <li>• Associer les relais aux étapes clés</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Déchets alimentaires, végétaux</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Communes, Associations / Conseil de Développement, Bailleurs, Syndics, Etablissements, Usagers référents</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Etablir et mettre à jour des fichiers des contacts relais intéressés par la thématique (Communes, Associations, Bailleurs, Syndics, Etablissements, Usagers Référents)</li> <li>2) Diffuser régulièrement les actualités relatives à la lutte contre le gaspillage et la valorisation des biodéchets, déchets alimentaires</li> <li>3) Assurer un lien régulier via des échanges téléphoniques ou temps collectifs à minima annuel</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Communication, Politiques Territoriales (Concertation/ Participation Citoyenne)  <b>Partenaires</b> :</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2023-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : Internalisé</p>	
	<p><b>Moyens humains</b> : 1 j/mois</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur qualitatif : fichier des relais à jour avec un contact annuel</li> </ul>		

**Action 25** - Faciliter la mise à disposition gratuite des composteurs et améliorer les formations et accompagnements au compostage

Contexte	<p>La distribution des composteurs individuels a débuté en 2009 sur l'Agglo. Entre 2009 et fin 2021, 9 872 composteurs ont été distribués, soit 43 % de l'habitat individuel. Mais ce service de mise à disposition gratuite de composteurs est encore trop méconnu et certains usagers sont récalcitrants à se déplacer en déchèterie de Vienne pour récupérer leur composteur.</p> <p>De plus, l'accompagnement à la pratique du compostage est plus important que la mise à disposition de l'équipement pour assurer une pérennisation du geste et un compostage de qualité. Or, il y a trop peu de participants aux formations réalisés ces dernières années. C'est pourquoi, il y a lieu de faciliter l'accès aux équipements et aux formations.</p>		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'accès aux composteurs et services proposés par l'Agglo</li> <li>Améliorer l'accompagnement à la pratique et l'accès aux formations</li> <li>Augmenter le nombre d'usagers équipés et formés</li> </ul>		
Gisement(s) ciblé(s)	Déchets alimentaires, végétaux	Public(s) ciblé(s)	Habitants
Étapes clés	<ol style="list-style-type: none"> <li>Rendre le formulaire de demande de composteur plus accessible</li> <li>Mettre en place des sessions de formations-distributions de composteurs directement sur les communes (faciliter l'accès au composteur en évitant un déplacement en déchèterie et proposer un accompagnement gratuit immédiatement)</li> <li>Proposer différents formats de formations plus accessibles : webinaire, présentiel le soir, approfondissement le mercredi après-midi, ...</li> <li>Créer un guide spécifique du compostage et une vidéo</li> <li>Mettre en place un planning annuel des sessions de formations sur les communes afin d'anticiper la communication auprès des usagers</li> </ol>		
Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Communication  <b>Partenaires</b> : Communes</p>		
Phasage de l'action	2023-2028		
Moyens à mettre en œuvre	<b>Investissement</b> : 70 k€/an	<b>Fonctionnement</b> : 10 k€ + Internalisé	
	<b>Moyens humains</b> : 0,25 ETP		
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de composteurs distribués par an et cumulé</li> <li>Part de l'habitat individuel équipé sur l'Agglo</li> <li>Nombre de participants aux formations par an</li> </ul>		

**Action 26** - Développer le compostage partagé (collectif ou en établissement)

<p>Contexte</p>	<p>Le compostage partagé a démarré en 2010 sur le territoire de l'Agglo. Cette alternative permet d'encourager la gestion séparée des déchets alimentaires ou biodéchets pour des logements ne bénéficiant pas de l'espace suffisant pour accueillir des composteurs individuels.</p> <p>Fin 2021, 64 sites de compostage partagé sont comptabilisés : en pied d'immeuble, en établissement scolaire, dans les crèches, dans les jardins partagés ou dans d'autres types d'établissements (par exemple entreprises). Au cours de l'année 2021, ce sont 12 nouveaux sites de compostage partagé qui ont été créés mais le potentiel de développement reste encore très important.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le nombre de sites de compostage partagé</li> <li>• Améliorer le suivi des sites existants et développer un réseau de référents</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Déchets alimentaires, végétaux</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants, Bailleurs sociaux, Syndics de copropriété</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Être exemplaire au niveau des collectivités (ex : mise en place d'un site à Antarès, poursuite de la mise en place dans les établissements scolaires)</li> <li>2) Promouvoir les sites existants et les nouveaux sites mis en service (inauguration avec communiqué de presse, visite de site avec les relais, valorisation sur le terrain avec un panneau type « Ici, on composte »)</li> <li>3) S'appuyer sur les bailleurs sociaux et les syndics de copropriété pour encourager le développement de composteurs partagés en pied d'immeubles</li> <li>4) Redynamiser les sites existants</li> <li>5) Développer la mise en réseau des référents</li> <li>6) Stimuler l'émergence de nouveaux projets de compostage partagé et les accompagner</li> <li>7) Expérimenter le compostage de quartier</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Communication  <b>Partenaires</b> : Communes, ADVIVO, Alpes Isère Habitat, autres bailleurs et syndics</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2023-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : 76 k€</p>		<p><b>Fonctionnement</b> : 34 k€</p>
	<p><b>Moyens humains</b> : 0,5 ETP</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sites mise en service dans l'année</li> <li>• Nombre de sites équipés en cumulé</li> </ul>		



## Axe 6

# Développer la réutilisation, le réemploi et la réparation

- **Action 27** - Accompagner l'émergence d'une ressourcerie
- **Action 28** - Développer des espaces de réemploi en déchèteries dès la mise en place de la ressourcerie
- **Action 29** - Accompagner les acteurs locaux dans le développement de l'activité de réemploi et réutilisation
- **Action 30** - Promouvoir les acteurs de la réparation et soutenir le développement de nouvelles activités



**Objectif de réduction : - 15 kg/hab./an**

**Action 27** - Accompagner l'émergence d'une ressourcerie

<p>Contexte</p>	<p>Début 2021, les associations Idéal/Prévenir ont accueilli une stagiaire IRUP pour étudier la faisabilité d'une ressourcerie. Le stage a été effectué jusqu'en septembre 2021 et une mission complémentaire jusqu'en avril 2022 a été confiée par la commune de Chasse-sur-Rhône. Il s'est traduit par une étude de pré-configuration comprenant un diagnostic, des réunions avec de nombreux partenaires et une première approche de faisabilité.</p> <p>Cette première approche a confirmé le potentiel de détournement des déchets (810 tonnes par an) et l'enjeu d'insertion du fait du déficit de chantier d'insertion (ACI) sur l'agglomération.</p> <p>Les élus souhaitent aujourd'hui porter la réflexion au niveau intercommunal et travailler à la bonne échelle aussi bien sur le volet déchets qu'insertion.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contribuer au développement du réemploi sur le territoire</li> <li>● Réduire les déchets apportés en déchèterie (encombrants, mobiliers, DEEE, ...)</li> <li>● Créer des emplois en insertion et du lien social</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Encombrants, mobiliers, textiles, DEEE, jouets, ...</p>	<p><b>Public(s) ciblé(s)</b></p>	<p>Habitants, Structures de l'insertion et du réemploi</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Réaliser une étude de faisabilité : approfondissement et validation des éléments du diagnostic (dimensionnement, recensement des ressourceries existantes en périphérie de l'agglomération, enquête exhaustive de toutes les structures sur le territoire ou à proximité, et consolidation du pré-programme</li> <li>2) Rechercher et comparer des sites ou locaux adaptés sur le territoire de l'agglomération.</li> <li>3) Accompagner le montage du projet (comprenant analyse financière et administrative, aide à la création de la structure morale, recherche de financements, évaluation des coûts et recettes en matière d'investissement et de fonctionnement, recherche des partenaires et porteurs potentiels, ...)</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Service associés</b> : Cohésion sociale, Agence Éco  <b>Partenaires</b> : Acteurs du réemploi et de la réparation du territoire (Emmaüs, TriRA, Club Léo Lagrange, ...), Acteurs de l'insertion (OSEZ, PREVenIR, Régies de quartier, ...), ADEME</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>Étapes 1 et 2 : 2023  Étape 3 : 2024-2025</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : À définir</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : 40 k€ (étude)</p>	
<p>Indicateurs</p>	<p><b>Moyens humains</b> : 5 j/mois 2023-2025 puis 5 j/an les années suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Actions réalisées pour l'émergence de la Ressourcerie (étude, mise en service)</li> <li>● Estimation du tonnage détourné par an</li> <li>● Nombre d'emplois en insertion créés</li> </ul>		

**Action 28** - Développer des espaces de réemploi en déchèteries dès la mise en place de la ressourcerie

<p>Contexte</p>	<p>Aujourd'hui, Vienne Condrieu Agglomération propose de nombreuses filières en déchèteries mais, jusqu'à présent, c'est uniquement lors de trois permanences de l'association Emmaüs Vienne Lyon Sud que les habitants peuvent faire don d'objets réutilisables dans 3 des 5 déchèteries du territoire. L'Agglo souhaite proposer aux habitants plus de solutions de réemploi dans les déchèteries où ils peuvent venir déposer des objets qui seront ensuite acheminés à la ressourcerie du territoire pour être revalorisés (cf. fiche action 27).</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des solutions de réemploi dans les déchèteries de l'Agglo</li> <li>Réduire les déchets en déchèterie</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Encombrants, mobiliers, textiles, DEEE, jouets, ...</p>	<p><b>Public(s) ciblé(s)</b></p>	<p>Habitants</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Travailler avec Emmaüs au maintien et à l'amélioration des solutions de réemploi en déchèterie (ex : création de nouvelles permanences)</li> <li>2) Etudier la faisabilité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier un ou plusieurs acteurs en capacité de collecter ces espaces régulièrement et de valoriser le contenu</li> <li>- Examiner les possibilités d'équiper les déchèteries existantes d'espaces de réemploi</li> </ul> </li> <li>3) Formaliser un partenariat pour la collecte et la valorisation en vue du réemploi</li> <li>4) Mettre en place des espaces de réemploi permanents dans les déchèteries de l'Agglo</li> <li>5) Former les gardiens de déchèteries sur la sensibilisation des usagers et la gestion des espaces de réemploi</li> <li>6) Communiquer sur ces zones de réemploi et organiser des temps de sensibilisation dans les déchèteries</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> :  <b>Partenaires</b> : Emmaüs Vienne Lyon Sud, Associations de réemploi et réutilisation, porteur(s) du projet de Ressourcerie (fiche action 27)</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>Étape 1 : 2023-2025  Étapes 2 à 5 : 2025-2026  Étape 6 : 2026-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : 5 k€ par déchèterie (conteneur maritime + aménagements + panneaux de communication) = 25 k€</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : Internalisé</p>	
	<p><b>Moyens humains</b> : 10 j au démarrage puis 5 j/an</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de déchèteries équipées d'espaces de réemploi</li> <li>Quantité d'objets collectés en vue du réemploi en déchèterie</li> <li>Évolution du ratio par habitant des déchets en déchèterie (hors végétaux, gravats et déchets dangereux)</li> </ul>		

**Action 29** - Accompagner les acteurs locaux dans le développement de l'activité de réemploi et réutilisation

<p>Contexte</p>	<p>Une étude réalisée dans les 5 déchèteries de l'Agglo en 2021 a démontré que 810 tonnes de déchets pourraient être évités par le réemploi et la réutilisation soit près de 76 000 objets (mobilier, électroménager, jouets, outillages, vaisselle, livres, textiles, décoration, ...).</p> <p>Emmaüs Vienne Lyon Sud est un acteur incontournable du réemploi implanté sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération depuis de nombreuses années et qui estime détourner près de 1200 tonnes de déchets par an. D'autres acteurs interviennent également dans ce champ comme TriRA pour les déchets électriques et électroniques.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les acteurs du réemploi et de la réutilisation dans leurs activités</li> <li>• Promouvoir auprès des habitants les solutions de réemploi existantes</li> <li>• Réduire les apports en déchèterie</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Encombrants, mobiliers, textiles, DEEE, jouets, ...</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Associations et structures du réemploi et de la réutilisation, Habitants</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Faire des points biannuels avec les responsables d'Emmaüs Vienne Lyon Sud et annuel avec les autres structures du territoire intervenant sur ce champ</li> <li>2) Transmettre régulièrement la veille sur les dispositifs techniques et financiers susceptibles de les intéresser pour consolider ou développer leur activité</li> <li>3) Identifier les besoins et les freins au développement du réemploi et étudier la possibilité d'un accompagnement financier ou technique spécialisé des acteurs du territoire concernés</li> <li>4) Communiquer régulièrement sur les bonnes pratiques et les acteurs de la réutilisation et du réemploi du territoire (ex : articles dans l'Agglomag, page dédiée mise à jour régulièrement sur le site internet, réseaux sociaux, ...)</li> <li>5) Sensibiliser les habitants au don, à l'achat d'occasion, aux échanges ou prêt d'objets et communiquer sur les acteurs existants (associations, boutiques de seconde main, ...)</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Communication  <b>Partenaires</b> : Emmaüs Vienne Lyon Sud, Associations et entreprises de réemploi et réutilisation</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2023 - 2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>		<p><b>Fonctionnement</b> : /</p>
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu d'échange avec les structures</li> </ul>		

**Action 30** - Promouvoir les acteurs de la réparation et encourager le développement de nouvelles activités

<p>Contexte</p>	<p>Une étude réalisée dans les 5 déchèteries de l'Agglo en 2021 a démontré que 810 tonnes de déchets pourraient être évitées et avoir une seconde vie, dont 16% après une simple réparation.</p> <p>L'ADEME estime, par exemple, que 50% des appareils électriques et électroniques jetés pourraient être réparés.</p> <p>La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a développé un annuaire des artisans réparateurs qu'elle tient régulièrement à jour (Annuaire Répar'acteurs). Par ailleurs, 2 associations du territoire proposent déjà des ateliers d'auto-réparation de type « Repair café » (Club Léo Lagrange à Vienne et Tiers Lieu de Condrieu) mais ces ateliers sont encore peu connus des habitants et l'offre reste limitée.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les activités des artisans réparateurs</li> <li>• Promouvoir et développer les ateliers d'auto-réparation « Repair café »</li> <li>• Réduire les apports en déchèterie</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Encombrants, mobiliers, textiles, DEEE, jouets, ...</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants, Associations</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Communiquer régulièrement sur les bonnes pratiques et les acteurs de la réparation (ex : articles dans l'Agglomag, page dédiée mise à jour régulièrement sur le site internet, réseaux sociaux, infos en déchèterie, ...).</li> <li>2) Diffuser régulièrement l'annuaire des Répar'acteurs de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et s'assurer de sa mise à jour</li> <li>3) Promouvoir les fonds réparation mis en place par les éco-organismes auprès des professionnels du territoire et des particuliers afin de développer les pratiques de réparation (électroménager, couture, mobilier, ...)</li> <li>4) Communiquer sur les Repairs Cafés existants et les accompagner dans le suivi des quantités réparées</li> <li>5) Accompagner l'émergence de nouveaux ateliers de réparation : lancement d'un appel à projet pour identifier des réparateurs bénévoles et d'éventuels porteurs de projet pour un ou plusieurs Repair Café sur le territoire</li> <li>6) Créer du lien entre les Repairs Cafés et les autres associations du territoire pour proposer des ateliers de réparation</li> <li>7) Recenser et diffuser régulièrement des tutoriels vidéo sur les réparations les plus courantes (ex : cafetière, bouilloire, grille-pain, etc.)</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Communication, Agence Éco  <b>Partenaires</b> : Club Léo Lagrange, Tiers Lieu de Condrieu, Atelier vélo du Foyer du Reynard, CMA de l'Isère</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>Étapes 1 à 4 : 2024-2028  Étapes 5 à 7 : 2025-2028</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>	<p><b>Fonctionnement</b> : 2 k€/an</p>	
	<p><b>Moyens humains</b> : 0,5 j/mois</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de Répar'acteurs identifié sur le territoire et part labelisée fonds réparation</li> <li>• Nombre de Repair Cafés cumulés sur le territoire</li> </ul>		



## Axe 7

# Réduire les déchets issus des entreprises collectés avec les déchets ménagers

- **Action 31** - Faire émerger un ou plusieurs sites d'accueil et de tri des déchets professionnels sur le territoire
- **Action 32** - Etudier la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie
- **Action 33** - Favoriser les solutions d'économie circulaire, de mutualisation et d'éco-conception auprès des entreprises du territoire

**Objectif de réduction : - 30 kg/hab./an**



**Action 31** - Faire émerger un ou plusieurs sites d'accueil et de tri des déchets professionnels sur le territoire

<p>Contexte</p>	<p>Sur l'Agglo les déchets professionnels peuvent être pris en charge selon des moyens spécifiques (bennes, collectes dédiées) par des professionnels et filières spécialisés. Deux sites accueillent également directement les apports professionnels sur l'Agglo. De nombreux sites existent sur les territoires voisins. Plusieurs collectivités publiques voisines ont réservé l'accès à leurs déchèteries publiques aux ménages.</p> <p>Le contexte réglementaire est favorable à la mise en place de sites dédiés. Tout d'abord, les collectivités ont des objectifs de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés qui incitent à ne plus prendre en charge les apports professionnels. D'autre part, la mise en place de la nouvelle filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) appliquée aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) autrement dit la « REP Bâtiment » favorise l'initiative privée.</p> <p>Les 5 déchèteries fixes de l'Agglo accueillent des apports professionnels sous conditions de volume et moyennant paiement sauf le samedi matin (cf. règlement intérieur de nos déchèteries mis à jour en Juin 2021). Les quantités de déchets ainsi prises en charge par l'Agglo sont importantes et cela se traduit par un ratio par habitant particulièrement élevé.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un service adapté aux besoins des professionnels</li> <li>• Désengorger les déchèteries publiques</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Déchets professionnels</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Entreprises, Communes</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Identifier des terrains adaptés au développement de cette activité</li> <li>2) Lancer un appel à manifestation d'intérêt pour identifier un porteur de projet (incluant des exigences garantissant le respect des attentes minimales du territoire pour ce type d'équipement) et accompagner l'émergence du site</li> <li>3) Donner de la visibilité à tous en fixant une date butoir à la fermeture des déchèteries publiques aux professionnels</li> <li>4) Assurer une communication auprès des entreprises sur cette modification d'accès en déchèterie et sur les solutions existantes et nouvelles de gestion de leurs déchets</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Agence Éco  <b>Partenaires</b> : Chambres consulaires et organisations professionnelles (CCI, CMA, CAPEB, ...), ADEME, Commune d'implantation</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2023-2024</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>		<p><b>Fonctionnement</b> : /</p>
	<p><b>Moyens humains</b> : 4 j/mois</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en service effective d'un nouveau site</li> </ul>		

**Action 32** - Etudier la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèteries

<p>Contexte</p>	<p>L'accès aux 5 déchèteries de l'Agglo se fait grâce à des cartes demandées par les habitants auprès de leur mairie sur justificatif de domicile. Les gardiens sont en charge de contrôler les cartes pour chaque usager entrant sur la déchèterie.</p> <p>La mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie permet d'éviter un usage abusif des déchèteries, notamment par les résidents de communes ne contribuant pas au financement du service ou par les professionnels. Les autres avantages sont la sécurisation des dépôts en régulant le nombre de véhicules et en fluidifiant la circulation. Cela permet également aux gardiens d'être plus disponibles pour accompagner les usagers dans leurs dépôts et d'améliorer la valorisation des déchets.</p>		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire l'accès aux déchèteries aux professionnels ou aux personnes résidant en dehors du territoire</li> <li>● Réduire les quantités de déchets apportés en déchèterie</li> </ul>		
<p>Gisement(s) ciblé(s)</p>	<p>Déchets de déchèterie</p>	<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Entreprises, Habitants</p>
<p>Étapes clés</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Rédiger et lancer une consultation pour la réalisation d'une étude technique : comparatif des différents types de contrôle d'accès (carte magnétique, lecture de plaque minéralogique, ...), étude de l'implantation des installations, calendrier de réalisation, projection financière, ...</li> <li>2) Choisir un prestataire et suivre la réalisation de l'étude</li> <li>3) Valider la faisabilité technique et proposer un calendrier de mise en œuvre</li> <li>4) Proposer un arbitrage avec validation ou non de la mise en place d'un contrôle d'accès dans les 5 déchèteries du territoire</li> </ol>		
<p>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</p>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement  <b>Directions/Services associés</b> : Communication, DSI  <b>Partenaires</b> :</p>		
<p>Phasage de l'action</p>	<p>2025</p>		
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p><b>Investissement</b> : /</p>		<p><b>Fonctionnement</b> : 6 k€ (étude)</p>
	<p><b>Moyens humains</b> : 15 j</p>		
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Étude réalisée ou non</li> </ul>		

## AXE 7 - Réduire les déchets issus des entreprises (déchets assimilés)

### Action 33 - Favoriser les solutions d'économie circulaire, de mutualisation et d'éco-conception auprès des entreprises du territoire

<b>Contexte</b>	<p>Les acteurs économiques du territoire ont encore peu été mobilisés sur la thématique de la réduction des déchets. Leur mobilisation dans une démarche d'économie circulaire est donc un des objectifs du PLPDMA.</p> <p>Des acteurs du territoire sont déjà engagés sur le sujet.</p> <p>Agir avec les professionnels nécessitera de développer des partenariats avec les chambres consulaires et les syndicats/associations professionnelles.</p>		
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les entreprises aux solutions de réduction des déchets</li> <li>• Valoriser les entreprises engagées dans des démarches d'économie circulaire, de mutualisation et d'éco-conception</li> </ul>		
<b>Gisement(s) ciblé(s)</b>	Déchets d'activité économique	<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Entreprises
<b>Étapes clés</b>	<p><i>Les actions suivantes visent les entreprises industrielles ou grandes entreprises situées dans les zones d'activité de l'Agglo mais plusieurs actions du PLPDMA proposent également d'accompagner d'autres acteurs économiques dans la réduction des déchets et l'économie circulaire : commerces et restaurants (action 10), traiteurs (action 2), entreprises du BTP (action 4), agriculteurs (action 19), artisans réparateurs (action 30)</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Communiquer auprès des entreprises du territoire sur la plateforme ACTIF développée par la CCI pour encourager la mutualisation et l'économie circulaire</li> <li>2) Faire la promotion et valoriser les entreprises engagées dans des démarches d'économie circulaire</li> <li>3) Mettre en place des démarches d'accompagnement des entreprises spécifiques à la réduction des déchets et à l'économie circulaire : diagnostic, préconisations de la réduction des flux, suivi.</li> <li>4) Si des besoins sont identifiés, organiser des rencontres entre entreprises sur des thématiques ciblées de réduction des déchets, d'économie circulaire, de mutualisation, ... (ex : cafés entreprises)</li> </ol>		
<b>Pilote(s) et partenaire(s) mobilisés</b>	<p><b>Pilotes</b> : Direction Environnement et Agence Éco</p> <p><b>Directions/Services associés</b> : Communication</p> <p><b>Partenaires</b> : CCI Nord Isère</p>		
<b>Phasage de l'action</b>	<p>Étapes 1 et 2 : 2023-2025</p> <p>Étapes 3 et 4 : 2026-2028</p>		
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Investissement</b> : /	<b>Fonctionnement</b> : 20 k€ (accompagnement CCI Nord Isère)	
	<b>Moyens humains</b> : 20 j		
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises de l'Agglo présentes sur la plateforme ACTIF</li> <li>• Nombre d'entreprises accompagnées</li> </ul>		



**VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION**

Direction Environnement - Service Gestion des déchets  
Espace Saint-Germain  
Bâtiment Antarès – BP 263  
30, avenue Général Leclerc  
38217 Vienne Cedex

04 74 53 45 16

[gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr)

[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)